

Indivision sur une maison et indivision et usufruit sur l'autre b

Par evaline, le 17/07/2008 à 16:04

Suite aux décès de ses deux parents, mon mari se trouve héritier avec ses quatre frères et soeurs d'une maison en indivision (seulement indivision) et d'une propriété en indivision (5 personnes) sur la nue propriété et usufruit à leur tante.

Comment s'opère la succession des deux maisons ?

Si un enfant demande sa part ? comment se calcule-t-elle ? merci de m'éclairer si vous connaissez les réponses . evaline

Par Tisuisse, le 17/07/2008 à 18:25

L'indivision est au profit de qui ? de vos 2 parents ou d'1 parent et d'une autre personne, futelle de la famille ?